

# SPHYNX CLUB-Charte de Qualité

---



## 1/ Introduction :

Le Sphinx Club souhaite promouvoir l'élevage familial du sphynx et encourage ses éleveurs à travailler en faveur de l'amélioration de la race, sur les critères suivants : Santé (élimination des tares génétiques), socialisation, respect du standard.

Les éleveurs s'engagent donc à faire preuve d'une éthique rigoureuse non seulement dans leur politique d'élevage, mais également dans leur politique de vente des chatons qu'ils ne conservent pas pour leur programme d'élevage, et vis-à-vis des acquéreurs.

Cette charte constitue la politique d'élevage et de cession des chats et chatons nés chez les éleveurs adhérents du Sphinx Club de France.

## 2/ CONDITIONS DE DETENTION DES CHATS :

*Le bien-être de ses chats, doit être la préoccupation majeure de l'éleveur.*

- ≡ Ne pas maintenir les reproducteurs en cage, leur laisser l'accès aux différentes pièces de l'appartement ou de la maison, dans la mesure où leur sécurité peut être assurée. Les reproducteurs et futurs reproducteurs (chats de moins de 10 mois) doivent pouvoir vivre au domicile de l'éleveur, comme n'importe quel chat de compagnie. Une exception est toutefois acceptée pour les étalons qui "arrosent" et pour des contraintes liées aux contrôles des naissances (femelles en chaleur). Ils peuvent être isolés, mais aucunement privés de contacts humains. Il est conseillé de leur adjoindre un compagnon.
- ≡ Respecter une fréquence de gestation des femelles, (idéalement, une fois par an) qui doit être d'un minimum de 9 mois décomptés à partir des 3 mois des chatons de la portée précédente, sauf si la fréquence élevée des chaleurs, fait encourir à la femelle un risque d'infection utérine. Si des chaleurs fréquentes, (tous les 15 jours minimum) nécessitent d'abaisser le délai entre 2 gestations, la chatte devra être stérilisée relativement tôt, de manière à ce qu'elle ne s'épuise pas. En tout état de cause, une chatte ne devra pas faire plus de 3 portées sur une période de 2 ans.
- ≡ Soumettre les chatons à un maximum de manipulations et de stimulations, au sein du domicile de l'éleveur, avec les autres membres de la famille de ce dernier, dès qu'ils sont jugés aptes à quitter la maternité.
- ≡ Assurer un suivi vétérinaire soigneux pour chaque animal (reproducteur ou retraité)
- ≡ Nourrir ses chats avec un aliment de qualité.

# SPHYNX CLUB-Charte de Qualité



## 3/ CONDITIONS DE CESSION DES CHATONS

- ≡ Un chaton ne doit pas être livré à son acquéreur avant l'âge de 3 mois révolus.
- ≡ Les chatons doivent avoir été vaccinés (primo + rappel) avant la cession, contre le typhus et coryza, au minimum. Conformément à la législation en vigueur, les injections doivent être pratiquées par un vétérinaire libéral et non par l'éleveur lui-même. Le coût de la vaccination doit être compris dans le prix de la cession.
- ≡ Tout chaton vendu pour la compagnie, doit être neutré, le coût de l'intervention étant à la charge de l'éleveur, sans augmentation du prix de vente du chaton.
- ≡ Tout chaton faisant l'objet d'une vente, doit avoir été déclaré au LOOF (pour la France) ou au L.O. du pays d'origine, et avoir fait l'objet d'une demande de pedigree.
- ≡ Le chaton doit obligatoirement être identifié (puce électronique) avant toute cession.
- ≡ L'éleveur s'interdit de vendre tout ou partie d'une portée, à une animalerie, de la proposer sur une foire. Le fait qu'il s'agisse d'un chaton qui n'a pas trouvé rapidement acquéreur et qui a pris de l'âge, ne constitue pas une circonstance atténuante.
- ≡ L'éleveur s'engage à accepter, selon ses disponibilités, les visites à son domicile, des potentiels acquéreurs, il doit rester disponible et à l'écoute, pour informer d'éventuels acquéreurs sur la race, et assurer un suivi des chatons vendus.
- ≡ Vendre des chatons dont les parents ont été dépistés pour la cardiomyopathie hypertrophique (CMH, maladie cardiaque à évolution rapidement mortelle en l'absence de traitement), par échographie Doppler Color Flow. Une échographie classique est sans valeur.

## 4/ POLITIQUE D'ELEVAGE ET LIGNE DE CONDUITE DE L'ELEVEUR

Elever des sphynx est une activité passionnante, mais qui ne doit pas être exercée dans un but lucratif, mais par amour de cette race. Pour cela, l'éleveur adhérent du Sphinx Club doit respecter les points suivants :

- ≡ \_ S'efforcer d'acquérir des reproducteurs de qualité, munis d'un pedigree reconnu, de privilégier la qualité de ses reproducteurs à leur quantité.
- ≡ Planifier chaque mariage en vue d'un programme d'amélioration de la race, tenant compte des caractéristiques du génotype et du phénotype.
- ≡ A ne pas vendre de saillie de ses étalons, si la saillie ne rentre pas dans un programme d'amélioration de race. Le propriétaire de l'étalon, pour accorder une saillie, doit donc non seulement, s'inquiéter de l'état sanitaire de la femelle proposée, mais tenir également compte de son type et de ses lignées.
- ≡ Veiller à la diversité du pool génétique de la race en ne reproduisant pas systématiquement les mêmes mariages, en limitant le nombre de chatons vendus pour élevage issus d'un même reproducteur.
- ≡ S'assurer, avant la vente d'un chaton vendu pour élevage, du réel potentiel de ce dernier.

# SPHYNX CLUB-Charte de Qualité

---



- ≡ Se tenir informé des dernières avancées en félinotechnie et connaître les particularités de la race, afin de ne pas s'exposer au risque de donner des renseignements erronés.
- ≡ Apporter soutien et conseils aux débutants.
- ≡ Apporter soutien et conseils aux acquéreurs dans le cas d'un problème de santé du chat/chaton.
- ≡ Collaborer à toute étude sur le sphynx menée dans un cadre scientifique, dans la mesure de ses moyens.
- ≡ Réfuter chaque fois que cela est possible, les préjugés dont le sphynx est l'objet (en expo, sur le web...)
- ≡ Faire stériliser les retraits avant placement.

## Concernant la CMH/HCM

- ≡ Afin de lutter contre la CMH qui touche notre race, le Sphinx Club recommande fortement à tous, éleveur ou non, de faire un dépistage de la CMH de leur sphynx annuellement par un vétérinaire cardiologue, ou à défaut un vétérinaire spécialisé en imagerie, et de transmettre le résultat par l'intermédiaire du formulaire du Club du club.
- ≡ En l'absence d'anomalie audible lors de l'auscultation par le vétérinaire traitant, le Sphinx Club recommande d'effectuer un premier test systématique de dépistage entre 12 et 18 mois. Le délai pourra ensuite être modifié, dans un sens ou l'autre, selon les préconisations du cardiologue. Ce dépistage permettra de mettre en place un traitement suffisamment tôt en cas de besoin d'une part ; et permettra en communiquant les résultats à l'éleveur, d'avoir du recul et un suivi sur la lignée.
- ≡ Les éleveurs membres du Sphinx Club s'engagent à faire dépister leurs reproducteurs annuellement, avant saillie, et à transmettre le résultat au club après l'examen.
- ≡ Un envoi de mail de rappel à l'intéressé avant l'échéance annuelle sera fait par le serveur, puis régulièrement jusqu'à régularisation.
- ≡ Si malgré les différents rappels, le test CMH n'était toujours pas parvenu au club dans un délai de 18 mois par rapport au dernier test envoyé, un avertissement sera alors émis.
- ≡ Si dans les 6 mois suivants le test n'était toujours pas réalisé, une exclusion du club serait alors prononcée automatiquement.

# SPHYNX CLUB-Charte de Qualité

---



- ≡ Le serveur ne permettra l'affichage d'une portée sur le site du Sphinx Club que si un test CMH négatif datant de moins de 14 mois avant la naissance des chatons est présent dans la database pour les chacun des deux parents, et si chacun des parents est agé d'au moins 10 mois pour ce test négatif.
- ≡ Le Sphinx Club recommande fortement à ses membres éleveurs d'effectuer un test CMH avant saillie. En raison des aléas de l'élevage, il sera toutefois possible en cas d'accident, de faire apparaître une portée sur le site dès que le test sera régularisé dans la database, ceci dans la limite d'une seule fois par chat concerné. Nous recommandons alors de ne faire le test qu'après la lactation pour la femelle. Un test effectué sur femelle gestante ne sera pas validé.
- ≡ Le Sphinx Club recommande fortement à ses adhérents éleveurs d'assurer également un suivi cardiologique de dépistage de ses reproducteurs retraités, à la fréquence recommandée par le cardiologue. Il conviendra à chaque éleveur de sensibiliser et inciter les familles en ce sens.

Nom Prénom :

Nom Chatterie :

Date :

Signature : Précédée de la mention ""Lu et approuvé ""